Clients résidentiels en Flandre - 01/2020 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:

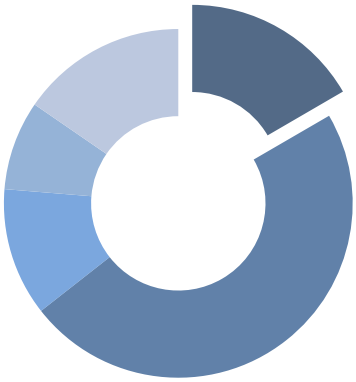

- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

safe MON energie
Comparez malin et payez moins

		SAFE Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du contrat
Tarif et durée		*3 ans*
Redevance fixe (€/an)		*75,00*
Compteur monohoraire		*6,44*
Compteur bihoraire	Heures pleines	*6,86*
	Heures creuses	*5,86*
Compteur exclusif nuit		*5,86*
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.
		Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi que d'autres conditions avantageuses chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,25 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez non seulement un fournisseur 100% belge mais aussi de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prosumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit						
Région flamande										
Fluvius Antwerpen	12,02	12,02	8,97	3,04	4,62	2,21	0,3181	0,2331	-	84,62
Fluvius Limburg	10,85	10,85	8,91	3,89	5,17	2,17	0,3181	0,2331	-	79,64
Fluvius West	10,54	10,54	8,37	3,70	5,17	2,23	0,3181	0,2331	-	76,51
Fluvius (Gaselwest)	16,59	16,59	11,05	3,75	4,62	2,28	0,3181	0,2331	-	105,94
Fluvius (Imewo)	12,98	12,98	8,53	2,99	4,62	2,29	0,3181	0,2331	-	86,55
Fluvius (Intergem)	10,76	10,76	6,90	2,51	4,62	2,19	0,3181	0,2331	-	72,29
Fluvius (Iveg)	11,82	11,82	9,01	4,34	5,17	2,50	0,3181	0,2331	-	86,31
Fluvius (Iveka)	12,91	12,91	9,08	3,16	4,62	1,93	0,3181	0,2331	-	85,22
Fluvius (Iverlek)	13,41	13,41	9,09	3,13	4,62	2,14	0,3181	0,2331	-	87,42
Fluvius (Pbe)	13,44	13,44	10,14	5,47	5,17	2,25	0,3181	0,2331	-	91,52
Fluvius (Sibelgas)	15,02	15,02	10,79	3,92	4,62	2,41	0,3181	0,2331	-	100,77
Région wallonne										
Aieg	7,07	7,44	5,66	4,94	26,43	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
Aiesh	11,63	11,97	7,73	6,62	18,08	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Brabant wallon)	9,48	10,09	5,65	4,56	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Est)	12,85	13,72	7,77	6,24	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Hainaut Electricité)	10,69	11,26	7,08	6,01	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Luxembourg)	11,24	11,98	6,71	5,36	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Mouscron)	9,60	10,20	5,87	4,74	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Namur)	11,01	11,69	6,69	5,45	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Verviers)	13,03	13,79	8,34	6,93	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
Régie de Wavre	11,40	12,04	9,50	9,50	21,15	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
RESA	9,16	10,31	5,27	4,48	27,12	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois
Basse tension : client domicilié	0,43
Basse tension : client non domicilié	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

MON energie
Comparez malin et payez moins

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,390	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/01/2020 et le 31/01/2020 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité est fixé pour la période initiale du contrat et les fluctuations des prix de l'énergie seront à charge d'OCTA+.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.